



RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00200

Numéro SIREN : 412 883 209

Nom ou dénomination : A.B. YACHTING

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2017 sous le numéro de dépôt 857

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

Adresse de l'entreprise 60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE

11370 LEUCATE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Numéro SIRET*

4	1	2	8	8	3	2	0	9	0	0	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Néant ☐ *

		Exercice N clos le		N-1	
		13 00 9 2016		13 00 9 2015	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Capital souscrit non appelé	(I)	AA			
Frais d'établissement *		AB	AC		
Frais de développement *		CX	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG	9 988	2 269
Fonds commercial (1)		AH	AI		5 725
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM		
Terrains		AN	AO		
Constructions		AP	AQ	110 266	150 728
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS	19 564	9 630
Autres immobilisations corporelles		AT	AU	56 140	6 098
Immobilisations en cours		AV	AW		9 350
Avances et acomptes		AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT		
Autres participations		CU	CV		
Créances rattachées à des participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE	30	30
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	195 959	168 755
Matières premières, approvisionnements		BL	BM		189 977
En cours de production de biens		BN	BO		
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU	14 490	931 078
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	63 200	113 800
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	1 996	137 029
Autres créances (3)		BZ	CA		71 632
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		171 042
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE	2 000	
Disponibilités		CF	CG	48 646	49 564
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	13 886	10 470
TOTAL (III)		CJ	CK	16 486	1 366 880
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW			1 557 446
Primes de remboursement des obligations	(V)	CM			
Ecart de conversion actif*	(VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	212 445	1 535 635
			CP		1 747 423

certifié conforme
[Signature]

(1) Dont droit au bail
 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes
 (3) Part à plus d'un an

Stocks :
 Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ZNAUKA I US Informacije

* Des numérations correspondant à cette rubrique sont données dans la notice n° 3032
Dossier N° A13 en Euros.

¹ Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SARL CABINET VILA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société SAS A.B. YACHTING</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :38...250.....)	DA	38 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	117 250
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 825
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	217 369
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	128 131
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	21 816	
TOTAL (I)	DL	526 641	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	9 557
TOTAL (III)	DR	9 557	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	559 975
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	859 653
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	116 165
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	79 995
	Dettes fiscales et sociales	DY	247 076
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	5 782
	Produits constatés d'avance (4)	EB	381
TOTAL (IV)	EC	1 008 994	
Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 535 635	
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	946 583
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	491
			318

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

Néant ☐ *

Exercice N

Exercice (N-1)

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*

FA

4 730 324

FB

FC

4 730 324

3 627 373

Production vendue

biens*

FD

FE

FF

services*

FG

353 235

FH

FI

353 235

375 720

Chiffres d'affaires nets*

FJ

5 083 559

FK

FL

5 083 559

4 003 093

Production stockée*

FM

Production immobilisée*

FN

Subventions d'exploitation

FO

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)

FP

38 089

44 629

Autres produits (1) (11)

FQ

4 193

5 410

Total des produits d'exploitation (2) (I)

FR

5 125 841

4 053 132

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises (y compris droits de douane)*

FS

3 919 601

3 740 477

Variation de stock (marchandises)*

FT

206 246

(588 633)

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*

FU

Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*

FV

Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *

FW

322 417

307 133

Impôts, taxes et versements assimilés*

FX

18 387

21 732

Salaires et traitements*

FY

350 589

305 252

Charges sociales (10)

FZ

104 005

90 671

Sur immobilisations

- dotations aux amortissements*

- dotations aux provisions

GA

24 347

19 306

Sur actif circulant : dotations aux provisions*

GB

Pour risques et charges : dotations aux provisions

GC

6 876

23 863

Autres charges (12)

GD

9 557

Total des charges d'exploitation (4) (II)

GE

29

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

GF

4 952 497

3 929 358

opérations
en commun

Bénéfice attribué ou perte transférée*

(III)

GG

173 344

123 775

Perte supportée ou bénéfice transféré*

(IV)

GH

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers de participations (5)

GI

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

GJ

Autres intérêts et produits assimilés (5)

GK

Reprises sur provisions et transferts de charges

GL

65

5 126

Différences positives de change

GM

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

GN

GO

Total des produits financiers (V)

GP

65

5 126

Dotations financières aux amortissements et provisions*

GQ

Intérêts et charges assimilées (6)

GR

7 085

7 644

Différences négatives de change

GS

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

GT

Total des charges financières (VI)

GU

7 085

7 644

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

GV

(7 020)

(2 518)

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)

GW

166 324

121 257

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 812	11 129	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 257	2 257	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	11 070	13 387
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	579	32 160	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 568	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	579	33 728
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	10 490	(20 341)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	48 683	19 065	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	5 136 975	4 071 645	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 008 844	3 989 795	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	128 131	81 850	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	5 787	10 989
(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	30 504	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
(9)	Dont transferts de charges		A1	11 295	34 826
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				
PV			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
REGUL COMPTES DE TIERS			90		
ACPTE GARDE/ANNUL CDE BATEAU			489	26	
PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS				3 000	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				5 787	
				2 257	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	
REGUL SUITE CONTROLE FISCAL				3 600	
REGUL PROCES ROGER FREDERIC				2 187	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

SARL CABINET VILA

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant		*
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	9 132	KE		KF	3 125	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	229 478	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP	31 516	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	29 194	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	8 458	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	24 677	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	29 771	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	353 094	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				1P	30	1R		1S		
		Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
		TOTAL IV				LQ	30	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	362 256	0H		0J	3 125			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	12 257	IX	12 257		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	229 478	MC	229 478		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	31 516	MI	31 516		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	29 194	ML	29 194		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	8 458	MO	8 458		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	24 677	MR	24 677		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	667	MT	29 103	MU	29 103		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	667	NH	352 427	NI	352 427		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		1Ø		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		11		2B		2C	30	2D	30			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G				
TOTAL IV		13		NJ		NK	30	2H	30			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	667	ØL	364 714	ØM	364 714			

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTINGNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 407	PF	6 581	PG		PH	9 988
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	70 902	PN	10 297	PO		PQ	81 199
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	28 565	PW	501	PX		PY	29 067
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	15 849	QA	3 715	QB		QC	19 564
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	6 269	QE	300	QF		QG	6 568
	Matériel de transport	QH	24 482	QI	196	QJ		QK	24 677
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 806	QM	2 756	QN	667	QO	24 895
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	168 872	QV	17 766	QW	667	QX	185 971
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	172 279	OP	24 347	OQ	667	OR	195 959

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6 (2 257)
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8 (2 257)
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV	NP	NQ	NR	NS	2 257	NT	NU
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	2 257	NT	NU
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NS	2 257	NT	NU
Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	2 257	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
							(2 257)

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTINGNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	24 073	TM	2 257
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	TO
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	24 073	TS	2 257
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	9 557	5X	9 557
	TOTAL II	5Z	9 557	TV	9 557
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	23 487	6P	6 500
	Sur comptes clients	6T	3 360	6U	376
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	
	TOTAL III	7B	26 847	TY	6 876
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	60 477	UB	6 876
				UE	6 876
				UG	
				UJ	2 257
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			
		- financières			
		- exceptionnelles			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

30/09/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTINGNéant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'un an

3

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 391		2 391		
	Autres créances clients		UX	136 634		136 634		
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	81		81		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 058		17 058		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	7 273		7 273		
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	146 630		146 630		
	Charges constatées d'avance		VS	13 886		13 886		
	TOTAUX		VT	323 953	VU	323 953	VV	
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	722	722		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	559 253	496 842	62 411	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	79 995	79 995		
Personnel et comptes rattachés		8C	106 731	106 731		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71 474	71 474		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	29 341	29 341		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	31 828	31 828		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 702	7 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 782	5 782		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	892 829	VZ	830 418	62 411
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 381 447	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 676 306	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 0 0 9 2 0 1 6

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ		90		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									

WA 128 131

WB

WC

XE

XW 90

XY

I7 48 683

K7

I8

ZN

WN

WO

XR

WQ

Y1

Y3

YI

YJ

YK 176 904

YL

YM

YN

YO

YP

YQ

YR

YS

YT

YU

YV

YW

YX

YY

YZ

ZA

ZB

ZC

ZD

ZE

ZF

ZG

ZH

ZI

ZJ

ZK

ZL

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. WL Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées Moins-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW Déficit étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C) SX Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations) 2A

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement *

Mesures d'incitation à l'investissement Abattement sur le bénéfice et exonérations Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies) K9 Entreprises nouvelles 44 sexies L2 Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) L5 Pôle de compétitivité (art. 44 undecies) L6 Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C) K3 Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies) PA Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A) OV Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) IF Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) XC Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) PC

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2) Dont déduction exceptionnelle pour investissement * X9 Créance dérogée par le report en arrière du déficit ZI

Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables bénéfice (I moins II) XI 167 014

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* déficit (II moins I) ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 167 014

XO

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

30/09/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTINGNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	34 340
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW

Provisions pour risques et charges *

	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C

Provisions pour dépréciation *

	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J

Charges à payer

C3S	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	217	319	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	81	850		- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE	81	800		
						Autres répartitions	ZF				
	TOTAL I	OF	299	169		Report à nouveau	ZG	217	369		
						TOTAL II		ZH	299	169	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	72	785	59	981		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	42	861	42	172		
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	3	191				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	14	023	11	403		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	750		2	708		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	188	806	190	868		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	322	417	307	133		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7	217	5	509		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YZ	11	170	16	223		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	18	387	21	732		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	754	557	591	863		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	599	490	558	036		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *				OB	312	645				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):				YP	8		9			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
- Numéro de centre de gestion agréé *	XP										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD									
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1 2	NETBOOK SAMSUNG	667	667		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)		
(7)	(8)			(9)	(10)			(11)	
					19 %	15 % ou 16 %			0 %
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+						
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))								
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))								
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)									
			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate
11370 LEUCATE
412883209 RCS NARBONNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 28 mars,
A 14 heures 15,

Les associés de la société A.B. YACHTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les bureaux de notre expert-comptable, le cabinet VILA, 16, rue de l'Industrie 66240 SAINT ESTEVE, sur convocation faite par lettre recommandée AR adressée le 13 mars 2017 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas BLARIAUX, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Thierry BAL est désigné comme secrétaire.

Monsieur Patrick GALERY, excusé est représenté par monsieur Nicolas BLARIAUX, conformément au pouvoir qu'il a fait parvenir à la société.

La société AUDITEURS STEPHANOIS, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 750 actions sur les 750 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le pouvoir de l'associé représenté par un mandataire,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion du Président,

NB

TB

A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate
11370 LEUCATE
412883209 RCS NARBONNE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2017

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 5.083.559 € et un résultat bénéficiaire de 128.131 €, tous deux en hausse comparativement à l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont ceux de continuer à développer notre clientèle tout en maîtrisant les charges d'exploitation.

NB

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2016 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NB

B

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Solde des dettes fournisseurs

Solde des dettes fournisseurs	Encours	Echus	< ou égal à 30 jours	entre 31 et 60 jours	> de 60 jours
Au 30/09/2015	53.427,90		40.341,47	7.200,24	5.886,19
Au 30/09/2016	60.192,73		37.366,04	17.236,09	5.590,60

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 083 559,00 euros contre 4 003 093,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 26,99%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 42 282,00 euros contre 50 039,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,50%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 125 847,00 euros contre 3 151 844,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,90%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 322 417,00 euros contre 307 133,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,97%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 18 387,00 euros contre 21 732,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,39%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 350 589,00 euros contre 305 252,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 14,85%.

Le montant des charges sociales s'élève à 104 005,00 euros contre 90 671,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,70%.

N/B

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 8 personnes contre 9 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -11,11%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 31 223,00 euros contre 52 726,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -40,78%.

Le montant des autres charges s'élève à 29,00 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 952 497,00 euros contre 3 929 358,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,03%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 173 344,00 euros contre 123 775,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 40,04%.

Compte tenu d'un résultat financier de -7 020,00 euros (-2 518,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 166 324,00 euros contre 121 257,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 37,16%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 10 490,00 euros contre -20 341,00 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 48 683,00 euros contre 19 065,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 128 131,45 euros contre un bénéfice de 81 850,27 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 56,54%.

Au 30 septembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 535 635,00 euros contre 1 747 423,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,12%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 128 131,45 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice..... 128 131,45 €

A titre de dividendes aux associés 128 000,00 €

Solde..... 131,45 €

Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 217 500,93 euros.

NA

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élevant à 128 131,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	128 131,45 €
A titre de dividendes aux associés	128 000,00 €
Solde	131,45 €

Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 217 500,93 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 4 avril 2017 de la manière suivante :

- à **Monsieur Nicolas BLARIAUX**,
Propriétaire de 250 actions,
La somme brute imposable de.....33.000,00 €
- retenue des prélèvements sociaux (15,5%), - 5.115,00 €

Soit la somme nette totale de..... **27.885,00 €**
- à **Monsieur Patrick GALERY**,
Propriétaire de 250 actions,
La somme brute imposable de.....33.000,00 €
- retenue des prélèvements sociaux (15,5%), - 5.115,00 €

Soit la somme nette totale de..... **27.885,00 €**
- à la **EURL BAL HOLDING**,
Propriétaire de 250 actions de préférence,
- Dividende brut33.000,00 €
- Dividende précipitaire.....29.000,00 €

Soit la somme nette totale de..... **62.000,00 €**

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016, éligibles à l'abattement de 40 %, s'élève à 66.000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016, non éligibles à l'abattement de 40 %, s'élève à 62.000 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

NB
TD

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2013 :

23 000,00 euros, soit 92,00 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 23 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2014 :

50 000,00 euros, soit 66,67 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 18 000,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 32 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

81 800,00 euros, soit 109,10 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 23 200,00 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 58 600,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NB
TD

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 398 641,48 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 66 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 62.000 euros.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 4 avril 2017 de la manière suivante :

- à **Monsieur Nicolas BLARIAUX**, propriétaire de 250 actions,
la somme brute imposable de33.000,00 €
- retenue des prélèvements sociaux (15,5%),..... - 5.115,00 €
Soit la somme nette totale de.....**27.885,00 €**
- à **Monsieur Patrick GALERY**, propriétaire de 250 actions,
la somme brute imposable de33.000,00 €
- retenue des prélèvements sociaux (15,5%),..... - 5.115,00 €
Soit la somme nette totale de.....**27.885,00 €**
- à la **EURL BAL HOLDING**, propriétaire de 250 actions de préférence
- Dividende brut.....33.000,00 €
- Dividende préciputaire.....29.000,00 €
Soit la somme nette totale de.....**62.000,00 €**

N/B

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

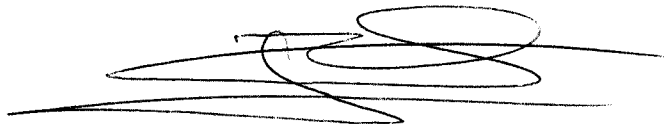
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Nicolas BLARIAUX
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas', with a stylized flourish at the end.

Thierry BAL
Représente la Société BAL HOLDING

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry', with a large, sweeping flourish that extends to the right.

Patrick GALERY
Représenté par Nicolas BLARIAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas', with a stylized flourish at the end.

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTINGNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTING

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SAS A.B. YACHTINGNéant ☐ *Exercice ouvert le : 01102015et clos le : 30092016Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	4 730 324
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	353 235
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	4 193
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	8 631
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	5 096 383

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	3 919 601
Variation de stock (marchandises)	OO	206 246
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	279 555
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	29
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	4 405 432

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I - TOTAL 2	OG	690 951
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	690 951
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	5 092 190
Période de référence	GY	01/10/2015
	GZ	30/09/2016
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 6 N° SIRET 4 1 2 8 8 3 2 0 9 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SAS A.B. YACHTING

ADRESSE (voie) 60 QUAI DU PLA DE L'ENTREE PORT TECHNIQUE DE PORT LEUCATE

CODE POSTAL 11370 VILLE LEUCATE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 250

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination EURL BAL HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 750071607 % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 250

Adresse : N° 5 Voie RUE DES FENOUILLEDES

Code postal 66530 Commune CLAIRA Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GALERY Prénom(s) PATRICK

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 020561 N° Département 69 Commune LYON Pays FRANCE

Adresse : N° 7 Voie RUE DES PYRENEES

Code postal 66530 Commune CLAIRA Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BLARIAUX Prénom(s) NICOLAS

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 170164 N° Département 50 Commune VALOGNES Pays FRANCE

Adresse : N° 1 Voie RUE DES CORBIERES

Code postal 66600 Commune SALSES LE CHATEAU Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

certifié conforme

R. Vila

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 9 890 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le montant du CICE 2015 est de 9 810 €

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 9 890 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	3 125
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	6 765
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	9 890

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	250			250
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	250			250
ACTIONS DE PREFERENCE	51.0000	250			250

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les frais de transports sont inclus dans ce coût.

Les frais de stockage et les intérêts des emprunts n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	18 154
Total	18 154

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	722
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 226
Dettes fiscales et sociales	123 643
Autres dettes	3 206
Total	149 797

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 886
Total	13 886

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30.09.2016

Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2017

SAS A.B. YACHTING
60 Quai du Pla de l'entrée
Port technique de Port-Leucate
11 370 LEUCATE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 30.09.2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30/09/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la S.A.S A.B. YACHTING, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

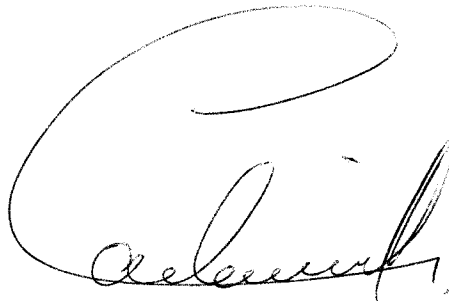
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Perpignan, le 10 mars 2017

Le commissaire aux comptes
SAS AUDITEURS STEPHANOIS

Julien CARBONNEILL

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Julien Carbonneill, the auditor.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 257	9 988	2 269	5 725	3 456	60.37
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	260 994	110 266	150 728	161 527	10 799	6.69
	Installations techniques, matériel et outillage	29 194	19 564	9 630	13 345	3 715	27.84
	Autres immobilisations corporelles	62 239	56 140	6 098	9 350	3 251	34.77
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	30		30	30		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	364 714	195 959	168 755	189 977	21 222	11.17
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	945 568	14 490	931 078	1 128 327	197 249	17.48
	Avances et acomptes versés sur commandes	63 200		63 200	113 800	50 600	44.46
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	139 025	1 996	137 029	71 632	65 397	91.30
	Autres créances	171 042		171 042	183 654	12 611	6.87
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	2 000		2 000		2 000	
	Disponibilités	48 646		48 646	49 564	918	1.85
	Charges constatées d'avance (3)	13 886		13 886	10 470	3 416	32.62
	Total III	1 383 366	16 486	1 366 880	1 557 446	190 566	12.24
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 748 080	212 445	1 535 635	1 747 423	211 788	12.12

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

h

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2013 :

23 000,00 euros, soit 92,00 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 23 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2014 :

50 000,00 euros, soit 66,67 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 18 000,00 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 32 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

81 800,00 euros, soit 109,10 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 23 200,00 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 58 600,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

NB

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2016	Exercice N-1 30/09/2015	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 38 250)	38 250	38 250		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	117 250	117 250		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 825	3 825		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	217 369	217 319	50	0.02
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	128 131	81 850	46 281	56.54
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	21 816	24 073	2 257	9.38
	Total I	526 641	482 567	44 074	9.13
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges		9 557	9 557	100.00
	Total III		9 557	9 557	100.00
PROVISIONS	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	559 484	859 335	299 851	34.89
	Concours bancaires courants	491	318	173	54.42
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	116 165	113 525	2 640	2.33
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 995	64 132	15 863	24.73
	Dettes fiscales et sociales	247 076	217 607	29 469	13.54
DETTES (I)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 782	381	5 401	NS
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 008 994	1 255 298	246 305	19.62
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 535 635	1 747 423	211 788	12.12
Comptes de Régularisation					

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

946 583

1 167 330

1

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Leucate,
Le 13 mars 2017

Le Président
Nicolas BLARIAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Blariaux', with a large, stylized flourish at the end.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	4 730 324		4 730 324	3 627 373	1 102 951	30.41
Production vendue de biens						
Production vendue de services	353 235		353 235	375 720	22 485	5.98
Chiffre d'affaires NET	5 083 559		5 083 559	4 003 093	1 080 466	26.99
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			38 089	44 629	6 540	14.65
Autres produits			4 193	5 410	1 217	22.50
Total des Produits d'exploitation (I)			5 125 841	4 053 132	1 072 709	26.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 919 601	3 740 477	179 124	4.79
Variation de stock (marchandises)			206 246	588 633	794 880	135.04
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			322 417	307 133	15 284	4.98
Impôts, taxes et versements assimilés			18 387	21 732	3 346	15.40
Salaires et traitements			350 589	305 252	45 338	14.85
Charges sociales			104 005	90 671	13 334	14.71
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 347	19 306	5 041	26.11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 876	23 863	16 987	71.19
Dotations aux provisions				9 557	9 557	100.00
Autres charges			29		29	
Total des Charges d'exploitation (II)			4 952 497	3 929 358	1 023 139	26.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			173 344	123 775	49 570	40.05
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

5 787 10 989
30 504

2

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2016 12	30/09/2015 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	65	5 126	5 062	98.74
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	65	5 126	5 062	98.74
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	7 085	7 644	559	7.32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 085	7 644	559	7.32
2. Résultat financier (V-VI)	7 020	2 518	4 502	178.80
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	166 324	121 257	45 068	37.17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 812	11 129	2 317	20.82
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 257	2 257		
Total VII	11 070	13 387	2 317	17.31
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	579	32 160	31 580	98.20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 568	1 568	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	579	33 728	33 148	98.28
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 490	20 341	30 832	151.57
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	48 683	19 065	29 618	155.35
Total des produits (I+III+V+VII)	5 136 975	4 071 645	1 065 330	26.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 008 844	3 989 795	1 019 049	25.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	128 131	81 850	46 281	56.54

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

h

A.B. YACHTING
Société par actions simplifiée au capital de 38 250 euros
Siège social : 60, quai du Pla de l'Entrée - Port Technique de Port Leucate, 11370 LEUCATE
412883209 RCS NARBONNE

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Rapport de gestion	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Chiffre d'affaires net	5 083 559,00	4 003 093,00	3 551 373,00	3 015 497,00	3 806 752,00
Autres produits d'exploitation	42 282,00	50 039,00	42 787,00	65 274,00	55 664,00
Achats et variations de stocks	4 125 847,00	3 151 844,00	2 787 881,00	2 338 338,00	3 015 255,00
Autres achats et charges externes	322 417,00	307 133,00	305 955,00	299 356,00	294 006,00
Impôts et taxes	18 387,00	21 732,00	20 375,00	22 544,00	27 851,00
Salaires et traitements	350 589,00	305 252,00	280 163,00	272 603,00	275 275,00
Charges sociales	104 005,00	90 671,00	92 752,00	93 925,00	89 412,00
Dotations aux amortissements et provisions	31 223,00	52 726,00	32 214,00	37 674,00	55 101,00
Autres charges	29,00	0,00	0,00	0,00	286,00
Charges d'exploitation	4 952 497,00	3 929 358,00	3 519 339,00	3 064 439,00	3 757 187,00
Résultat d'exploitation	173 344,00	123 775,00	74 822,00	16 331,00	105 229,00
Bénéfice attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Perte supportée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	- 7 020,00	- 2 518,00	- 5 847,00	- 9 295,00	- 8 123,00
Résultat courant avant impôts	166 324,00	121 257,00	68 975,00	7 036,00	97 106,00
Résultat exceptionnel	10 490,00	- 20 341,00	- 9 215,00	- 4 647,00	- 2 378,00
Participation des salariés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	48 683,00	19 065,00	9 742,00	204,00	24 912,00
Résultat net	128 131,45	81 850,27	50 017,98	2 184,26	69 816,98
Nombre moyen de salariés	8,00	9,00	9,00	9,00	7,00
Total du bilan	1 535 635,00	1 747 423,00	1 248 266,00	989 492,00	1 006 391,00

N/B

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 9 890 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2016. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le montant du CICE 2015 est de 9 810 €

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 9 890 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	3 125
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	6 765
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	9 890

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	9 132		3 125
Constructions sur sol propre	229 478		
Installations générales agencements aménagements des constructions	31 516		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	29 194		
Installations générales agencements aménagements divers	8 458		
Matériel de transport	24 677		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 771		
TOTAL	353 094		
Autres titres immobilisés	30		
TOTAL	30		
TOTAL GENERAL	362 256		3 125

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL			12 257	12 257
Constructions sur sol propre			229 478	229 478
Installations générales agencements aménagements constr.			31 516	31 516
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			29 194	29 194
Installations générales agencements aménagements divers			8 458	8 458
Matériel de transport			24 677	24 677
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			29 103	29 103
TOTAL		667	352 427	352 427
Autres titres immobilisés			30	30
TOTAL			30	30
TOTAL GENERAL		667	364 714	364 714

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 407	6 581		9 988
Constructions sur sol propre	70 902	10 297		81 199
Installations générales agencements aménagements constr.	28 565	501		29 067
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 849	3 715		19 564
Installations générales agencements aménagements divers	6 269	300		6 568
Matériel de transport	24 482	196		24 677
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 806	2 756	667	24 895
TOTAL	168 872	17 766	667	185 971
TOTAL GENERAL	172 279	24 347	667	195 959

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 581				
Constructions sur sol propre	8 040	2 257			2 257
Instal.générales agenc.aménag.constr.	501				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 715				
Instal.générales agenc.aménag.divers	300				
Matériel de transport	196				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 756				
TOTAL	15 508	2 257			2 257
TOTAL GENERAL	22 090	2 257			2 257

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	24 073		2 257		21 816
TOTAL	24 073		2 257		21 816

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	9 557		9 557		
TOTAL	9 557		9 557		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	23 487	6 500	15 497		14 490
Sur comptes clients	3 360	376	1 740		1 996
TOTAL	26 847	6 876	17 237		16 486
TOTAL GENERAL	60 477	6 876	29 051		38 302
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		6 876	26 794		
			2 257		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	2 391	2 391	
Autres créances clients	136 634	136 634	
Personnel et comptes rattachés	81	81	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 058	17 058	
Divers état et autres collectivités publiques	7 273	7 273	
Débiteurs divers	146 630	146 630	
Charges constatées d'avance	13 886	13 886	
TOTAL	323 953	323 953	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	722	722		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	559 253	496 842	62 411	
Fournisseurs et comptes rattachés	79 995	79 995		
Personnel et comptes rattachés	106 731	106 731		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 474	71 474		
Impôts sur les bénéfices	29 341	29 341		
Taxe sur la valeur ajoutée	31 828	31 828		
Autres impôts taxes et assimilés	7 702	7 702		
Autres dettes	5 782	5 782		
TOTAL	892 829	830 418	62 411	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 381 447			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 676 306			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	250			250
ACTIONS ORDINAIRES	51.0000	250			250
ACTIONS DE PREFERENCE	51.0000	250			250

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat. Les frais de transports sont inclus dans ce coût.
Les frais de stockage et les intérêts des emprunts n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	18 154
Total	18 154

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	722
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 226
Dettes fiscales et sociales	123 643
Autres dettes	3 206
Total	149 797

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 886
Total	13 886